

Les nouveaux actes de soin pour les aides-soignants diplômés d'État

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2026

Objectifs :

Connaître la fonction de l'aide-soignant et de sa responsabilité depuis l'arrêté de Juin 2021.

Comprendre les apports et les évolutions introduites par l'arrêté du 26 février 2025, en complément de l'arrêté de 2021.

Identifier certaines zones anatomiques liés à des actes ou des soins.

Pratiquer des actes relevant du rôle d'aide-soignant.

Connaître la conduite à tenir en fonction de l'acte réalisé ou à réaliser.

Prérequis :

Aucun pré-requis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Aides-soignants diplômés d'Etat

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un formateur spécialisé dans l'accompagnement des équipes soignantes du secteur sanitaire et médico-social.

Tous nos formateurs consultants répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu

1. Rappel règlementaire

Le rôle de l'aide-soignant.

Responsabilité et glissement de tâches :

Particularité du rôle de l'aide-soignant avec les thérapeutiques orales.

Arrêté du 26 février 2025 : compléments et actualisations.

€

Nous consulter

PROGRAMME INDICATIF

 2 jours, soit 14 heures

 Sur-mesure

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



2. La fonction de surveillance clinique de l'aide-soignant

Surveillance des paramètres vitaux : pression artérielle, pouls, température, saturation en oxygène, fréquence respiratoire, diurèse, conscience et reflexe pupillaire :

- Rappel anatomique et physiologique en lien.
- Savoir réaliser le geste.
- Connaître les normes.
- Interpréter les résultats et alerter les IDE.

Monitoring complet.

3. Diabète et surveillance

Rappel anatomie/physiologie du pancréas et sur le diabète :

- Glycémie capillaire :
Réaliser une glycémie capillaire.
Connaître les normes et les interpréter.

Surveillance AS et conduite à tenir.

4. Appareil digestif et urinaire

Rappel anatomie/physiologie.

Actes en lien avec l'appareil digestif et urinaire :

- Application suppositoire (aide à l'élimination).
- Prélèvement aseptique urinaire (hors sonde).
- Stomie urinaire / fécale (colostomie).
- Sonde nasogastrique.
- Nutrition parentérale par gastrostomie.

Surveillance AS et conduite à tenir.

5. Appareil respiratoire

Rappel anatomie/physiologie des poumons.

Actes en lien avec l'appareil respiratoire (manipulations, pose et entretien du matériel) :

- Masques respiratoires.
- Lunettes à oxygène.
- VNI.
- Aérosolthérapie (avec chambre d'inhalation).
- Trachéotomie et aspiration endotrachéale.

6. Évaluation de la qualité des soins

Indicateurs et critères d'évaluation de la qualité des soins en institution sanitaire et médico-sociale.



7. Système sensoriel

Rappel anatomie/physiologie des organes sensoriels (vue, peau).

Actes en lien avec le système sensoriel :

- Lavage oculaire et instillation de collyre.
- Pansement et soins de la peau / application de crème et pommade :

Pourquoi ?

Comment et quel produit utiliser sur la peau ?

Évaluation de la douleur.

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation :

Exposés théoriques et échanges autour d'exemples pratiques.

Sollicitation systématique des participants sur des situations vécues.

Un support documentaire synthétisant le contenu de la formation sera fourni à chacun des participants.

Moyen d'appréciation de l'action

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle continu de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

